

RÉFÉRENTIEL DU CAP JARDINIER PAYSAGISTE

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « bâtiment, travaux publics, matériaux de construction » en date du 17 janvier 2019,

Arrête :

- Article 1**

Il est créé la spécialité " Carreleur Mosaïste " de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductory jointe au présent arrêté.

- Article 2**

Les référentiels des activités professionnelles et de compétences sont définis en annexe I du présent arrêté qui comporte l'annexe I a relative au référentiel des activités professionnelles, l'annexe I b relative au référentiel de compétences et l'annexe I c relative au lexique.

- Article 2**

Les compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 relatif aux diplômes professionnels délivrés par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et aux brevets de techniciens supérieurs permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) complètent les compétences définies en annexes du présent arrêté.

Les compétences définies en annexe II de l'arrêté du 15 janvier 2019 précité sont évaluées au cours des épreuves professionnelles.

- Article 3**

Le référentiel d'évaluation est fixé par l'annexe III du présent arrêté et comprend l'annexe III a relative aux unités constitutives du diplôme, l'annexe III b relative au règlement d'examen et l'annexe III c relative à la définition des épreuves.

• Article 4

Les horaires applicables sous statut scolaire sont fixés par le tableau annexé à l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de 14 semaines définie en annexe II du présent arrêté.

• Article 5

Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions des articles D. 337-9 et D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

• Article 6

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 1er août 2002 modifié et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe IV du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 1er août 2002 modifié précité est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

• Article 7

La première session d'examen de la spécialité " Carreleur Mosaïste " de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2021.

• Article 8

La dernière session d'examen du certificat d'aptitude professionnelle " Carreleur Mosaïste " organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 1er août 2002 modifié précité aura lieu en 2020. A l'issue de cette session, l'arrêté précité est abrogé.

• Article 9

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

• ° ANNEXE INTRODUCTIVE

Vous pouvez consulter l'intégralité du texte avec ses images à partir de l'extrait du Journal officiel électronique authentifié accessible à l'adresse suivante :

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038918831

SOMMAIRE

ANNEXE I. - Référentiels des activités professionnelles et de compétences

I a : Référentiel des activités professionnelles

I b : Référentiel de compétences

I c : Lexique

ANNEXE II. - Période de formation en milieu professionnel

ANNEXE III. - Référentiel d'évaluation

III a : Unités constitutives du diplôme

III b : Règlement d'examen

III c : Définition des épreuves

ANNEXE IV. - Tableau de correspondance entre épreuves ou unités

Tableau synthétique - Activités - Blocs de compétences - Unités

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Activités	Bloc de compétences	Unité professionnelle
COMMUNICATION PRÉPARATION	Bloc 1 : Etude et préparation d'une intervention C1.1 : Compléter et transmettre des documents C2.1 : Décoder un dossier technique C2.2 : Choisir les matériels et les outillages C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	UP1 Étude et préparation d'une intervention
RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	Bloc 2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant C3.1 : Organiser son intervention C3.2 : Sécuriser son intervention C3.3 : Préparer les supports C3.4 : Implanter et répartir C3.5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler C3.8 : Poser des revêtements collés C3.9 : Poser des revêtements scellés C3.14 : Gérer ses besoins en matériaux et en matériels en cours de travaux C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux	UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
RÉALISATION DE	Bloc 3 : Réalisation de	UP3

TRAVAUX SPÉCIFIQUES	travaux spécifiques C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit C3.10: Poser des revêtements sur plots C3.11: Poser des éléments et des accessoires C3.12 : Poser des sous-couches isolantes C3.13: Réaliser des systèmes d'étanchéité	Réalisation de travaux spécifiques
----------------------------	---	------------------------------------

Activités	Blocs de compétences	Unités générales
	<p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. Histoire-Géographie et Enseignement Moral et Civique - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien 	<p>UG1</p> <p>Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit. 	<p>UG2</p> <p>Mathématiques- Physique - Chimie</p>
	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale - Se déplacer en s'adaptant à des environnements 	<p>UG3</p> <p>Éducation physique et sportive</p>

	<p>variés et incertains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	
	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	<p>UG4 Langue vivante obligatoire : anglais</p>

◦ ■ ANNEXE I a

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

ANNEXE I a

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A.-Domaine d'intervention

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) intervient à l'intérieur et à l'extérieur sur des bâtiments neufs ou anciens, privés ou publics, dans le cadre de la construction, de la restauration, de la réhabilitation de logements, maisons, bureaux, commerces, bâtiments industriels, etc.

Le métier de Carreleur mosaïste évolue en fonction des nouvelles réglementations. Exemple : la transition énergétique, la réglementation acoustique, l'accessibilité des locaux ... Elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants. Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP contribue à l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments, sur sols et sur murs, par la réalisation d'ouvrages conjuguant des performances techniques (résistance à l'usure, qualités thermiques et acoustiques ...) et des fonctions esthétiques.

De par la nature de ses activités, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est en co-activité avec les autres corps de métiers. La qualité de ses ouvrages et le respect des délais conditionnent souvent le bon déroulement de l'ensemble du chantier.

Le secteur d'activité économique est celui de l'aménagement et des finitions de la construction. Il regroupe essentiellement des petites et moyennes entreprises. Les activités principales consistent à revêtir les murs et les sols de tout type de constructions avec des matériaux variés : carrelage, faïences, céramique, pierres, marbre, ardoise, porcelaine, terre cuite ...

B.-Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP exerce ses activités en

toute sécurité, pour lui et son environnement, sur tout type de chantier. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (client, hiérarchie, équipe, autres intervenants) et peut être amené à utiliser des documents techniques.

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la charge, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui est confié. Il contrôle ses tâches et rend compte à sa hiérarchie. Il intervient le plus souvent sur des chantiers à l'intérieur de bâtiments et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter des déplacements de durée variable en fonction de la nature du chantier.

Par son savoir-faire et son attitude professionnelle, il participe à la valorisation de l'image du métier et de l'entreprise.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il est responsable de la réalisation des activités qui lui sont confiées. Il choisit les outils pour réaliser ces tâches. Il utilise les moyens d'exécution mis à disposition, applique les modes opératoires donnés pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai. Il réceptionne les matériaux et les matériels, vérifie leurs natures, leurs quantités et leurs états.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la qualité, la sécurité et à l'environnement (QSE). Il applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie. Il est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés au regard du cahier des charges fourni, des exigences réglementaires, sécuritaires, normatives, environnementales et esthétiques.

C.-Perspective d'évolution dans l'emploi

Positionnement

Le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP atteste d'un premier niveau de qualification dont les compétences professionnelles vont lui permettre d'accéder à un emploi d'ouvrier professionnel.

Poursuite de formation

Il peut poursuivre sa formation initiale en s'engageant dans la préparation d'une certification complémentaire ou d'un diplôme de niveau supérieur. Il peut aussi, accéder à des niveaux de qualification plus élevés, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Au terme d'un temps de pratique professionnelle, le titulaire de la spécialité de Carreleur Mosaïste " de CAP est pleinement opérationnel.

Evolution dans l'emploi

En fonction de ses attentes, de son expérience, de ses aptitudes et de la structure d'entreprise, le titulaire de la spécialité Carreleur Mosaïste de CAP peut évoluer vers la fonction de chef d'équipe. Il peut, à moyen terme, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

Tableau des activités et tâches professionnelles

		Niveau d'implication		
ACTIVITÉS	TÂCHES	1	2	3
COMMUNICATION	T1 : Prendre connaissance des informations		X	

	liées à son intervention		
	T2 : Communiquer avec les différents intervenants	X	
	T3 : Rendre compte de ses activités	X	
PRÉPARATION	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail en adoptant une attitude éco-responsable	X	
	T5 : Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention		X
	T6 : Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures		X
REALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT	T7 : Identifier et préparer les supports		X
	T8 : Réaliser un calepinage simple		X
	T9 : Effectuer les dosages et mélanges selon les quantités des produits à mettre en œuvre		X
	T10 : Effectuer la pose collée des revêtements céramiques et analogues		X
	T11 : Effectuer la pose scellée des revêtements céramiques et analogues.		X
	T12 : Réaliser des systèmes		X

	de protection à l'eau			
RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES	T13 : Mettre en œuvre des isolants phoniques, thermiques et des systèmes de désolidarisation			X
	T14 : Poser des accessoires intégrés à l'ouvrage		X	X
	T15 : Réaliser des revêtements de sol en milieu humide		X	

Niveau d'implication : Pour chacune des tâches issues des activités de référence, le titulaire de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est impliqué à différents niveaux définis ci-dessous :

Niveau	Définition du niveau d'implication
1	Connaissances et savoir-faire minimaux : le titulaire du diplôme lit, observe, interprète et assiste sans assumer personnellement la responsabilité des activités menées en équipe.
2	Connaissances et savoir-faire partiels : le titulaire du diplôme participe sous contrôle ponctuel en étant partiellement responsable de l'exécution de tâches simples.
3	Connaissances et savoir-faire approfondis : le titulaire du diplôme intervient seul ou en équipe, en toute autonomie dans la réalisation d'une tâche simple.

Fiches de détail des tâches professionnelles

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T1	T1 : Prendre connaissance des informations liées à son intervention
	Niveau d'implication : 2
Moyens et ressources disponibles : -Plans, descriptifs, schémas de principe. Fiche de travail, consignes orales ou écrites -Le chantier, le matériel, l'outillage, les matériaux (carrelage, produits de mise en œuvre) -Plan général de coordination de sécurité, de protection et de santé (PGSPS) -Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) -Documents de l'OPPBTP, INRS, CRAM	

<p>-Outils de communication et supports numériques Contexte d'intervention : Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les documents sont lus, décodés et exploités -Les ressources sont utilisées à bon escient -L'utilisation des outils numériques est effective

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T2	T2 : Communiquer avec les différents intervenants Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Consignes orales et écrites de sa hiérarchie -Documents internes de suivi de l'intervention (fiche d'intervention, fiche qualité, BL, ...) -Documents de réalisation du projet (plans, croquis, schémas) -Fiche technique des matériaux et appareils -Supports numériques de base -Connaissance de l'entreprise <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les échanges avec les intervenants sont clairs, argumentés et concis -Le vocabulaire et la terminologie sont adaptés à la situation et à l'interlocuteur -La posture est professionnelle -Le déroulement de l'intervention est expliqué aux intervenants en Co-activité -L'image du métier et de l'entreprise sont valorisés (matériels maintenus en bon état, tenue de travail propre et adaptée) 	

Activité A1	COMMUNICATION
Tâche T3	T3 : Rendre compte de ses activités Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Consignes orales et écrites de sa hiérarchie -Documents de suivi d'intervention (fiche d'intervention, bon de livraison, rapport journalier) -Documents de réalisation de l'intervention (plans, croquis, schémas) -Fiche technique des matériaux et appareils -Bordereau, trame, fiche d'entreprise -Outils de communication et supports numériques <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les consignes sont comprises et appliquées -Les informations (orales ou écrites) sont transmises, complètes, exactes et exploitables -Les anomalies entre le dossier technique et le chantier sont signalées 	

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T4	T4 : Organiser son intervention et son poste de travail en adoptant une attitude éco-responsable Niveau d'implication : 2
<p>Moyens et ressources disponibles :</p>	

-Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
 -Dossier technique, fiches techniques, fiches de données de sécurité et notices des matériels
 -PPSPS et extraits du CCTP,...
 -Maquettes numériques 3D, plans d'exécution, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bons de commande, bons de livraison, plannings
 -Matériels, matériaux et outillage
 -Conditions d'utilisation des matériels et de l'outillage
 -Outils de communication et supports numériques
 Contexte d'intervention :
 Seul ou avec son responsable, à l'atelier et/ ou sur le chantier

Résultats attendus :

- L'intervention est organisée méthodiquement
- Les matériels et les matériaux sont prévus en quantité suffisante pour l'intervention
- La Co-activité est prise en compte le cas échéant
- Le principe 3R VE est appliqué (Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination)

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T5	T5 : Préparer et vérifier les matériels, l'outillage et les moyens de prévention Niveau d'implication : 3

Moyens et ressources disponibles :

- PPSPS et extraits du CCTP
- Plans d'exécution, nomenclatures, croquis, modes opératoires, quantitatifs, bon de commande, bon de livraison, planning d'intervention
- Consignes orales et écrites de sa hiérarchie
- Stock disponible au magasin
- Matériels et outillages disponibles
- Conditions d'utilisation des matériels et outillages
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable

Résultats attendus :

- Le choix des matériels, des outils et des moyens de prévention est adapté à l'intervention
- L'état des matériels, des outils et des moyens de prévention est vérifié
- Les matériels, les outils et les moyens de prévention sont préparés, stockés, protégés et mis en sécurité

Activité A2	PRÉPARATION
Tâche T6	T6 : Préparer et vérifier les matériaux et les fournitures Niveau d'implication : 3

Moyens et ressources disponibles :

- Consignes orales et écrites
- Dossier technique, fiches techniques et notices des matériels
- Extraits du CCTP
- Maquettes numériques 3D, plans d'exécution, croquis, modes opératoires, plannings
- Stock disponible à l'atelier
- Outils de communication et supports numériques

Contexte d'intervention :

Seul ou avec son responsable, à l'atelier et sur le chantier

Résultats attendus :

- La nature des fournitures et des matériaux est identifiée
- Les fournitures et les matériaux sont contrôlés en quantité et en qualité et les réserves sont posées
- Les fournitures et les matériaux sont préparés et stockés dans les conditions optimales

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T7	T7 : Identifier et préparer les supports Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier neuf ou rénovation -Les normes et les tolérances -Dossier d'exécution sommaire ou détaillé -Matériels et outillage de contrôle des niveaux, de planimétrie, des aplombs, des équerres, d'humidité ... -Mode opératoire, dosage (mortier de liant, mortier colle, adhésifs...) -Matériels (malaxeur, bétonnière ...), matériaux et produits (isolants, primaires, râgréages ...). <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les supports sont reconnus, les anomalies sont signalées -Les mesures sont effectuées et les écarts ne permettant pas la réalisation sont signalés -Les points particuliers sont contrôlés : aplomb, planéité, niveau, équerrage, siccité, cohésion du support -L'acceptabilité du degré et de l'adhérence du support est argumentée -Les règles d'emplois sont respectées (les dosages...) -La réalisation des travaux préparatoires est effectuée dans le respect des plans d'exécution, des règles de mise en œuvre, des règles de sécurité, du tri des déchets, des occupants et des utilisateurs des lieux. 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T8	T8 : Réaliser un calepinage simple Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier neuf ou rénovation -Matériaux -Plan, calepinage, consignes orales ou écrites, croquis, PPSPS -Matériel de mesure et de tracé <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'implantation est conforme aux consignes (calepinage, fiche de travail, pose droite, pose diagonale), les différences (cotes, équerrage, alignement ...) sont signalées et prises en compte -L'assemblage à sec est effectué et adapté au calibrage des carreaux. Dans le cas où l'adaptation modifierait le calepinage, la rectification est effectuée selon les directives du supérieur hiérarchique -Les coupes, frises, listels sont uniformément répartis -Les métrages, les clés et raccords de bordure, les coupes, sont définis 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche	T9 : Effectuer les dosages et mélanges

T9	selon les quantités des produits à mettre en œuvre
	Niveau d'implication : 3
<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier neuf ou rénovation -Mode opératoire, dosage (mortier de liant, mortier colle, adhésifs) -Matériels (malaxeur, bétonnière ...), matériaux et produits (primaires, ragréages) -La fiche de travail -Les fiches techniques ou catalogues fabriquant <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les dosages sont respectés -La zone de travail est repérée -Les foisonnements et pourcentages de pertes sont pris en compte -Les pertes en matériaux sont minimisées (gaspillage) -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T10	T10 : Effectuer la pose collée des revêtements céramiques et analogues
<p>Niveau d'implication : 3</p> <p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier neuf ou rénovation (sols, murs, escaliers, plinthes ...) -Le calepinage de pose (axes d'implantation, principe de pose ...) -Mode opératoire, dosage (mortier colle, mortier joint, adhésif) -Matériels (malaxeur), matériaux et produits (mortier colle, mortier joint, adhésifs) -Matériaux (terres cuites, mosaïques, grès, faïences, pâtes de verres, émaux, matériaux naturels ...) -La fiche de travail -Les fiches techniques des revêtements et produits de collage -Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...) -PPSPS <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>	
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les fiches techniques des revêtements et la technique de collage sont respectées -Les joints inter-carreaux sont réalisés, alignés et réguliers -Les joints de fractionnement et de dilatation sont respectés -Les tolérances de planéité et de désaffleurement sont respectées -Les coupes sont précises -Les pertes sont limitées et les chutes optimisées -Les niveaux sont respectés -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation 	

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'UN OUVRAGE COURANT
Tâche T11	T11 : Effectuer la pose scellée des revêtements céramiques et analogues
<p>Niveau d'implication : 3</p> <p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier neuf ou rénovation (sols, escaliers ...) -Le calepinage de pose (axes d'implantation, principe de pose ...) 	

<ul style="list-style-type: none"> -Mode opératoire, dosage (mortier liant, mortier joint) -Matériels (bétonnière, pompe à mortier), matériaux et produits (mortier liant, mortier joint) -La fiche de travail -Les fiches techniques des revêtements -Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...) -PPSPS <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>

<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les fiches techniques des revêtements et la technique de scellement sont respectées -Les joints inter-carreaux sont réalisés, alignés et réguliers -Les joints de fractionnement et de dilatation sont respectés -Les tolérances de planéité et de désaffleurement sont respectées -Les coupes sont précises -Les pertes sont limitées et les chutes optimisées -Les niveaux, les épaisseurs de chape et les pentes sont respectés -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A3	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGES COURANT
Tâche T12	<p>T12 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau</p> <p>Niveau d'implication : 3</p>

<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier (sols, murs ...) -Consignes orales et écrites -Mode opératoire (cohésion du support et présence des pentes) -Matériels (malaxeur) -Matériaux et produits (mortier colle, mortier joint, spec, sel, ...) -La fiche de travail -Les fiches techniques des produits -Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...) -PPSPS <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>
--

<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les règles de mise en œuvre sont respectées (bandes d'armatures, moignons de raccordements, marouflage, encollage) -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -Les pentes ou la planéité sont respectées -Les pertes sont optimisées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation
--

Activité A4	RÉALISATION ET CONTRÔLE D'OUVRAGE COURANT
Tâche T13	<p>T13 : Mettre en œuvre des isolants phoniques, thermiques et des systèmes de désolidarisation</p> <p>Niveau d'implication : 3</p>

<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Chantier (sols, murs ...) -Consignes orales et écrites -Matériels -Matériaux et produits (isolant, mortier colle)

<ul style="list-style-type: none"> -La fiche de travail -Les fiches techniques des produits -Les textes réglementaires (DTU, CPT, AT, ...) -PPSPS <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les règles de mise en œuvre sont respectées (continuité de l'isolant, traitement des bandes périphériques, pare vapeur ...) -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -Les pertes sont optimisées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T14	<p>T14 : Poser des accessoires intégrés à l'ouvrage</p> <p>Niveau d'implication : 3</p>

<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le chantier neuf ou rénovation -Les fiches de travaux -Les plans de détails -Les règles de pose -Consignes orales et écrites <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>
<p>Résultats attendus :</p> <p>Pour des accessoires tels que : cadre de tapis brosse, joint de dilatation, nez de marche, siphon de sol, caniveau, cadre tampon, carrelage sur plot.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les accessoires sont posés conformément aux règles de l'art -Les tolérances de planéité, verticalité et de pentes sont respectées -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

Activité A4	RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES
Tâche T15	<p>T15 : Réaliser des revêtements de sol en milieu humide</p> <p>Niveau d'implication : 2</p>

<p>Moyens et ressources disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le chantier neuf ou rénovation -Les fiches de travaux -Les plans de détails -Les règles de pose -Consignes orales et écrites <p>Contexte d'intervention :</p> <p>Sur chantier, seul ou en équipe sous contrôle ponctuel d'un responsable</p>
<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les éléments d'évacuation (siphon et caniveaux) sont posés -La forme est réalisée (mortier ou receveur à carreler) -L'étanchéité est assurée -Les accessoires sont posés conformément aux règles de l'art -Les tolérances de planéité, verticalité et de pentes sont respectées -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation

<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les éléments d'évacuation (siphon et caniveaux) sont posés -La forme est réalisée (mortier ou receveur à carreler) -L'étanchéité est assurée -Les accessoires sont posés conformément aux règles de l'art -Les tolérances de planéité, verticalité et de pentes sont respectées -Les règles de sécurité, d'hygiène et de protection sont respectées -L'identification, le tri et le stockage des déchets respectent la réglementation
<p>▪ ANNEXE I b</p>

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle
Compétences et savoirs associés

Les compétences

Le référentiel de compétences de la spécialité Carreleur Mosaïste de CAP est construit à partir du référentiel des activités professionnelles.

Il décrit les compétences professionnelles terminales et les connaissances qui y sont associées. Il précise les conditions dans lesquelles celles-ci sont évaluées (les ressources, le contexte) ainsi que leurs critères d'évaluation. Il sert de base à la construction de l'évaluation du candidat, quelles que soient les modalités de celle-ci : épreuves ponctuelles, contrôle en cours de formation, validation des acquis de l'expérience. A cette fin, les compétences sont regroupées en unités constitutives du diplôme en cohérence avec les activités et tâches professionnelles.

Les compétences composant ce référentiel sont mises en relation avec les tâches professionnelles du RAP sous la forme d'un tableau croisé,

Les compétences décrites ci-après correspondent à la fois à des compétences terminales évaluables lors de la certification et également à des objectifs de formation. Elles intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Aucune chronologie dans la maîtrise des compétences n'est induite, il s'agit d'une présentation analytique.

Les compétences à mobiliser pour réaliser l'ensemble des activités et tâches du référentiel des activités professionnelles (annexe 1 a) sont les suivantes :

C1. 1 : Compléter et transmettre des documents

C1. 2 : Echanger et rendre compte oralement ou par écrit

C2. 1 : Décoder un dossier technique

C2. 2 : Choisir les matériels et les outillages

C2. 3 : Déterminer les besoins en matériaux

C3. 1 : Organiser son intervention

C3. 2 : Sécuriser son intervention

C3. 3 : Préparer les supports

C3. 4 : Implanter et répartir

C3. 5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau

C3. 6 : Réaliser des chapes ou des formes

C3. 7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler

C3. 8 : Poser des revêtements collés

C3. 9 : Poser des revêtements scellés

C3. 10 : Poser des revêtements sur plots

C3. 11 : Poser des éléments et des accessoires

C3. 12 : Poser des sous-couches isolantes

C3. 13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité

C3. 14 : Gérer ses besoins en matériaux et en matériels en cours de travaux

C4. 1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux

C4. 2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux

Les savoirs associés aux compétences

Les savoirs, déclinés en connaissances, nécessaires à la mise en œuvre des compétences, sont regroupés en 2 pôles et doivent être abordés dans un contexte professionnel donné :

Pôle 1 : Connaissances du monde professionnel ;

Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques.

Les limites de connaissances attendues de ces savoirs sont graduées selon les

3 premiers niveaux d'apprentissage de type cognitif de la taxonomie de Bloom.

Capacités générales et compétences

CAPACITÉS GÉNÉRALES		COMPÉTENCES
COMMUNIQUER	C1	C1. 1 : Compléter et transmettre des documents
		C1. 2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit
PRÉPARER	C2	C2. 1 : Décoder un dossier technique
		C2. 2 : Choisir les matériels et les outillages
		C2. 3 : Déterminer les besoins en matériaux
RÉALISER	C3	C3. 1 : Organiser son intervention
		C3. 2 : Sécuriser son intervention
		C3. 3 : Préparer les supports
		C3. 4 : Implanter et répartir
		C3. 5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau
		C3. 6 : Réaliser des chapes ou des formes
		C3. 7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler
		C3. 8 : Poser des revêtements collés
		C3. 9 : Poser des revêtements scellés
		C3. 10 : Poser des revêtements sur plots
		C3. 11 : Poser des éléments et des accessoires
		C3. 12 : Poser des sous-couches isolantes
		C3. 13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité
		C3. 14 : Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux

CONTRÔLER	C4	C4. 1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux C4. 2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux
-----------	----	--

Mise en relation des tâches et des compétences

U E R	et tr an s m ett re de s do cu m en ts														
	C1 . 2 : Éc ha ng er et re nd re co m pt e or al e m en t ou pa r éc rit	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C2 PR ÉP A R E R	C2 . 1 : Dé co de r un do ssi er te ch ni qu e	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C2 . 2 : Ch ois ir les	X	X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X

	m at éri els et les ou till ag es													
	C2 . 3 : Dé te rm in er les be soi ns en m at éri au x	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X
	C3 R ÉA LI SE R	C3 . 1 : Or ga ni se r so n int er ve nti on	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X
	C3 . 2 : Sé cu ris er so n int er ve nti on	X	X	X	X	X		X		X	X	X	X	X
	C3 . 3 : Pr ép	X	X	X				X		X	X	X	X	X

	ar er les su pp or ts														
C3 . 4 : Im pl an te r et ré pa rti r	X	X	X					X		X	X	X	X	X	X
C3 . 5 : Ré ali se r de s sy st è m es de pr ot ec tio n à l'e au	X	X	X						X		X	X			X
C3 . 6 : Ré ali se r de s ch ap es ou de s for m es	X	X	X						X		X			X	X
C3 . 7	X	X	X						X	X	X	X		X	X

: Construire des éléments modulaires et empilables aux caractères											
C3 . 8 : Poser des revêtements collés	X	X	X				X	X			X
C. 3. 9 : Poser des revêtements scellés	X	X	X				X		X		X

C3 .10 : Po se r de s re vê te m en ts su r pl ot s	X	X	X										
C3 .11 Po se r de s él é m en ts et de s ac ce ss oir es	X	X	X					X	X			X	X
C3 .12 Po se r de s so us co uc he s iso la nt es	X	X	X					X	X			X	X
C3 .13 Ré	X	X	X					X					X

	ali se r de s sy stè m es d' ét an ch éit é													
C3 .14 Gé re r se s be soi ns en m at éri au x et m at éri els en co ur s de tr av au x	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X	X
C4 C O N TR Ô LE R	C4 .1 : Co nt rôle la na tu re et la co nf or mi	X	X	X	X		X		X	X	X	X	X	X

té de s su pp or ts ho riz on ta ux et ve rti ca ux														
C4 . 2 : Co nt rôle re le tr av ail ré ali sé en co ur s d' ex éc uti on et en fin de tr av au x	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Description des compétences professionnelles

C1 : COMMUNIQUER

C1. 1 : Compléter et transmettre des documents		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (Ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Prendre connaissance	Contexte professionnel	Les consignes, les documents et leurs finalités sont compris et respectés	

des consignes, des documents techniques et organisationnels	d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de la hiérarchie, de sécurité, liée à l'environnement, au délai et au traitement des déchets, etc ...	
Compléter et transmettre un document technique ou administratif	Informations des partenaires professionnels, du client ou de la direction du chantier Tout ou partie du dossier technique de l'opération en fonction des tâches confiées : Procédure et liste de diffusion Planning des tâches Outils de communication technique, y compris numériques	Le document proposé est complété d'une manière claire et exhaustive La procédure de transmission est respectée

C1 : COMMUNIQUER

C1. 2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit		UP 3	BC 3
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Rendre compte oralement d'une situation professionnelle : -à sa hiérarchie -à un partenaire professionnel -à un intervenant du chantier	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées Outils de communication technique, y	L'interlocuteur est écouté et compris L'information transmise est conforme aux règles de l'entreprise Le contenu de l'échange et la précision du vocabulaire sont adaptés à l'interlocuteur Le propos est clair, précis et concis	

	compris numériques	
--	--------------------	--

C2 : PRÉPARER

C2. 1 : Décoder un dossier technique		UP	1
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Collecter et ordonner des informations techniques	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : -Plans architecturaux et descriptifs, -Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé -Extraits de règlements, normes et règles de l'art -Schéma, croquis ou plans d'exécution, -Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de préparation de travaux, calendrier d'intervention..) -Notice technique des produits et matériaux à mettre en œuvre Outils de communication technique, y compris numériques	<p>Les données techniques nécessaires à l'intervention sont identifiées La collecte des informations nécessaires à l'intervention est complète et exploitable Le classement des données est exploitable et respecte les règles de l'entreprise. Les notices d'utilisation des produits de mise en œuvre, matériels et matériaux sont comprises et respectées Les conditions d'intervention sur site (spécificités du chantier) sont identifiées</p> <p>Le schéma ou le croquis de détail permet la réalisation Les conventions de représentation sont respectées</p>	
Traduire graphiquement une solution technique, manuellement ou avec un outil numérique			

C2 : PRÉPARER

C2. 2 : Choisir les matériels et les outillages		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les matériels et outillages nécessaires à la réalisation de son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Tout ou partie du dossier technique du chantier en fonction des tâches confiées : -Plans architecturaux et descriptifs -Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé -Extraits de règlements, normes et règles de l'art -Schéma, croquis ou plans d'exécution, -Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de matériels et outillages, calendrier d'intervention..) -Notice technique Outils de communication technique, y compris numériques	Les matériels et outillages choisis sont adaptés à l'intervention Les règles et limites d'utilisation des matériels et outillages sont respectées Le bon état général des matériels est vérifié	
Inventorier les EPI adaptés à l'intervention		L'inventaire des EPI est complet et adapté à l'intervention	

C2 : PRÉPARER

C2. 3 : Déterminer les besoins en matériaux		UP	1
		BC	1
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Repérer et quantifier les matériaux nécessaires à son intervention	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels , du client ou de la direction de chantier Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées : -Plans architecturaux et descriptifs de l'installation, -Devis quantitatif -Schéma, croquis ou plans d'exécution, -Documents et procédures internes à l'entreprise (bon de commande, bon de travaux...) Documentation des fournisseurs Outils de communication technique, y compris numériques	La nature et les caractéristiques des matériaux respectent la demande et le descriptif technique Les quantités sont conformes aux besoins de l'intervention et prennent en compte les chutes en fonction des formats pour les carrelages et des consommations pour les produits de mise en œuvre.	

C3 : RÉALISER

C3. 1 : Organiser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être	Conditions	Critères d'évaluation	

capable de ...)		
Organiser son poste de travail	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Informations des partenaires professionnels , du client ou de la direction de chantier Tout ou partie du dossier technique en fonction des tâches confiées : -Plans architecturaux et descriptifs de l'installation, -Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches de suivi de travaux, calendrier d'exécution, liste des intervenants...) Outils de communication technique, y compris numériques	Les spécificités du chantier sont identifiées et prises en compte Les anomalies techniques sont repérées et signalées La co-activité est prise en compte Une démarche éco-responsable est mise en œuvre L'organisation du poste de travail est adaptée à l'avancement des travaux Les matériaux, matériels et outillages approvisionnés permettent la réalisation rationnelle de l'intervention L'état des matériels et outillages est vérifié, leur fonctionnement est testé
Adapter son poste de travail à l'évolution de la situation réelle		

C3 : RÉALISER

C3. 2 : Sécuriser son intervention		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Identifier les dangers propres à son intervention Appliquer les mesures de prévention prévues	Contexte professionnel d'intervention Consignes de travail, orales ou écrites de sa hiérarchie Consignes et	Les dangers sont identifiés de manière exhaustive Le référentiel de compétences lié à l'AIPR est mis en œuvre Une démarche de prévention dans son environnement de travail est mise en œuvre L'installation du poste de travail garantit la sécurité et la protection de la santé	

Alerter en cas de situation dangereuse Préparer l'intervention auprès des lignes électriques et réseaux aériens	procédures liées à l'intervention à proximité de réseaux Informations des partenaires professionnels , du client ou usager Tout ou partie du dossier technique des travaux à réaliser en fonction des tâches confiées : -Plans et descriptifs des travaux ou du chantier -Documents relatifs à la sécurité et protection de la santé -Documents et procédures internes à l'entreprise (fiches sécurité, fiches de contrôle, calendrier d'exécution...) Matériels et outillages Outils de communication technique, y compris numériques Certifications, qualifications et habilitations nécessaires à l'opération.	Les protections collectives sont respectées Les EPI utilisés sont adaptés à la situation. Les consignes collectives et individuelles sont respectées. Une situation dangereuse persistante est signalée à sa hiérarchie Le droit de retrait est exercé en cas de danger grave et imminent. Les réseaux sensibles et non-sensibles sont identifiés ; Les risques associés aux types de réseaux sont cités ; Les critères d'évaluation sont rédigés en référence au " profil opérateur " du référentiel de compétences préparant à l'intervention à proximité des réseaux)
--	--	---

C3 : RÉALISER

C3. 3 : Préparer les supports		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Traiter les	Des travaux	Les parties non adhérentes sont éliminées ou	

<p>altérations et dégradations du support : Ouvrir des fissures, et les traiter Poncer, meuler, gratter, grenailler, piquer, dégraissier, dépoussiérer ... Déposer, coller, visser ... des éléments désolidarisés ...</p>	<p>neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Des procédures internes à l'entreprise. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des documents techniques et normatifs. Les temps impartis (délais de séchage ...). Les matériels et les accessoires. Les matériaux nécessaires à la préparation des supports, leur notice d'utilisation</p>	<p>consolidées. Les supports sont cohérents, sains et propres. Les surfaces sont exemptes de tout élément susceptible de nuire : -à l'adhésion des revêtements (poussières, laitance, graisses, enduit du peintre ou du plâtrier ...), -à la régularité de l'état de surface et à sa planéité (balèvres, grains, projections, têtes de vis ...). Les surfaces ne présentent ni mousse, ni lichen, ni moisissure. Les délais de séchage du support sont respectés. Les préparations des supports répondent aux exigences réglementaires ou normatives. L'adhérence des produits à venir est garantie. Les produits utilisés (primaire/ enduit et primaire/ ragréage) sont compatibles entre eux. Les tolérances de planéité des enduits et des ragréages sont respectées</p>
---	--	--

C3 : RÉALISER

C3. 4 : Implanter et répartir		UP BC	2 2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
<p>Implanter. Répartir les éléments : Pour la pose d'un carrelage, d'une frise, d'un listel, d'une plinthe ... Pour la réalisation</p>	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments</p>	<p>La zone concernée est dégagée de tout obstacle et les supports conformes aux exigences techniques et normatives. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Les configurations particulières sont prises en compte ou rectifiées (faux équerrage, non rectitude des murs ...). Le choix des matériels de mesure et de tracé est adapté, leur utilisation est maîtrisée. Les tracés sont visibles et précis. Les dimensions, les niveaux, les pentes, la</p>	

d'un appareillage décoratif, d'un opus ...	du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des matériels de mesure et de traçage, ainsi que leurs notices d'utilisation. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre et leurs fiches techniques. Le temps imparti.	verticalité, l'horizontalité, les angles ... respectent les documents descriptifs en regard des tolérances admises. L'implantation permet la forme de pose prévue (droite, en diagonale, etc ...) avec ou sans pourtour, par assemblage de carreaux ...). La répartition et l'implantation respectent les documents descriptifs, le projet décoratif, l'esthétique et les règles de l'art ...
--	---	---

C3 : RÉALISER

C3. 5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau (SPEC)		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Mettre en œuvre un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) ;	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Des moyens d'accès et plateformes	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le système de protection à l'eau est réalisé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. La réalisation du système respecte les pièces contractuelles de mise en œuvre du produit choisi, ainsi que les exigences des documents descriptifs et techniques. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.	

	<p>de travail.</p> <p>Les matériaux à mettre en œuvre.</p> <p>Les matériels pour réaliser le système de protection à l'eau.</p> <p>Les consignes de gestion des déchets du chantier.</p> <p>Le temps imparti.</p>	
--	---	--

C3 : RÉALISER

C3. 6 : Réaliser des chapes ou des formes		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Réaliser : <ul style="list-style-type: none"> -Une chape rapportée adhérente, armée ou non ; -Une chape allégée ; -Une chape désolidarisée sur film polyéthylène (polyane), sur un lit de sable ... -Une chape flottante sur isolant thermique ou phonique, sur systèmes de planchers chauffants à eau ou rayonnants électriques ... -Une chape fluide (ciment ou anhydrite) ; -Un ravoirage. -Une forme 	Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour préparer le mortier et réaliser la chape ou la forme. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le tracé du trait de niveau Le temps imparti.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. La qualité d'exécution des sous-couches isolantes déjà posées est contrôlée. Le support est préparé selon la nature de la chape (mouillage, film polyéthylène ...). L'état de surface du support est exempt d'aspérités pour la mise en œuvre des sous-couches phoniques minces ...). Les siphons, les caniveaux, les tampons, les profilés (joints de fractionnement ou de dilatation) ne sont mis en place que lors de la pose du carrelage. Les bandes périphériques sont correctement posées. Le mortier préparé " in situ " respecte les dosages et la plasticité requis en fonction de la nature de la chape. Les qualités et les quantités du mortier livré sont contrôlées. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs (respect du niveau par rapport à celui du " sol fini ", armature, pourcentage et formes de pentes ...). Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le geste et l'attitude sont professionnels. Les pertes sont minimisées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté.	

C3 : RÉALISER

C3. 7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler		UP	2				
		BC	2				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Compétences (Être capable de ...)</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Conditions (ressources, moyens)</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Critères d'évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Mettre en œuvre des éléments modulaires : des carreaux de béton cellulaire. des carreaux ou des plaques de plâtre (hydro en pieces humides) des éléments en terre cuite.</p> </td><td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Sur le chantier, seul ou en équipe ou en co-activité En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour poser les éléments modulaires et les panneaux prêts à carreler. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.</p> </td><td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le tracé d'implantation est respecté. L'ouvrage est construit selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit : -l'emplacement des trappes de visite est adapté. -le choix de la nature des éléments et des produits de liaisonnement, -le respect des règles de montage des éléments, -les dimensions, la verticalité, l'horizontalité, la planéité, -le traitement des joints, des cueillies, des angles, -la liaison cloison et sol, cloison et plafond, cloison et paroi verticale, Les chutes ou les pertes sont minimisées. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> </td></tr> </tbody> </table>		Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	<p>Mettre en œuvre des éléments modulaires : des carreaux de béton cellulaire. des carreaux ou des plaques de plâtre (hydro en pieces humides) des éléments en terre cuite.</p>	<p>Sur le chantier, seul ou en équipe ou en co-activité En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour poser les éléments modulaires et les panneaux prêts à carreler. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le tracé d'implantation est respecté. L'ouvrage est construit selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit : -l'emplacement des trappes de visite est adapté. -le choix de la nature des éléments et des produits de liaisonnement, -le respect des règles de montage des éléments, -les dimensions, la verticalité, l'horizontalité, la planéité, -le traitement des joints, des cueillies, des angles, -la liaison cloison et sol, cloison et plafond, cloison et paroi verticale, Les chutes ou les pertes sont minimisées. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p>
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation					
<p>Mettre en œuvre des éléments modulaires : des carreaux de béton cellulaire. des carreaux ou des plaques de plâtre (hydro en pieces humides) des éléments en terre cuite.</p>	<p>Sur le chantier, seul ou en équipe ou en co-activité En autonomie Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour poser les éléments modulaires et les panneaux prêts à carreler. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le tracé d'implantation est respecté. L'ouvrage est construit selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit : -l'emplacement des trappes de visite est adapté. -le choix de la nature des éléments et des produits de liaisonnement, -le respect des règles de montage des éléments, -les dimensions, la verticalité, l'horizontalité, la planéité, -le traitement des joints, des cueillies, des angles, -la liaison cloison et sol, cloison et plafond, cloison et paroi verticale, Les chutes ou les pertes sont minimisées. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p>					

C3 : RÉALISER

C3. 8 : Poser des revêtements collés		UP	2				
		BC	2				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Compétences (Être capable de ...)</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Conditions (ressources, moyens)</th> <th style="text-align: center; padding: 5px;">Critères d'évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Coller les revêtements ; -Faïences, grès cérame, grès émaillés, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées,</p> </td><td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En</p> </td><td style="padding: 10px; vertical-align: top;"> <p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Les tracés d'implantation et de répartition des éléments sont respectés. Le revêtement est posé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est</p> </td></tr> </tbody> </table>		Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	<p>Coller les revêtements ; -Faïences, grès cérame, grès émaillés, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées,</p>	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Les tracés d'implantation et de répartition des éléments sont respectés. Le revêtement est posé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est</p>
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation					
<p>Coller les revêtements ; -Faïences, grès cérame, grès émaillés, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées,</p>	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Les tracés d'implantation et de répartition des éléments sont respectés. Le revêtement est posé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est</p>					

<p>mosaïques, pâte de verre, émaux ...</p> <p>-Carrelages dont ceux de grand format ou de format oblong, listels, frises, plinthes, éléments décoratifs ;</p> <p>-Sur sols et sur murs, en intérieur et en extérieur ;</p> <p>-Sur toute configuration de support ou d'ouvrage, notamment celle impliquant une pose techniquement complexe (escalier balancé, poteau circulaire ...) ;</p> <p>-En pose droite et diagonale, avec ou sans bordure, assemblage de carreaux de dimensions variables, de formes et d'orientations différentes ...</p> <p>Poser les profilés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'angles ; -de dilatation ; -de fractionnement. <p>Confectionner des joints inter-carreaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de recette, formulés et "époxydiques". <p>Confectionner des joints en mastics souples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Silicone, acrylique, polyuréthane ... 	<p>autonomie.</p> <p>Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Les matériaux à mettre en œuvre.</p> <p>Les matériels pour réaliser un carrelage collé, y compris la pose des profilés et la confection des joints.</p> <p>Les consignes de gestion des déchets du chantier.</p> <p>Le temps imparti.</p>	<p>réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le mortier colle, ou l'adhésif adapté aux différents paramètres (sols, murs, surface des carreaux, nature des carreaux, type de support, classement UPEC du local etc ... ; -le format des éléments (carreaux, plinthes, listels, frises ...) ; -l'appareillage (droit, en diagonale, en bordure ...) -Le choix et la mise en œuvre des joints est maîtrisé <p>Les pertes sont minimisées.</p> <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est effective.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p>
--	--	---

C3 : RÉALISER

C3. 9 : Poser des revêtements scellés		UP	2
Compétences (Être capable de ...)		Critères d'évaluation	
<p>Sceller les revêtements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Grès cérame, grès émaillés, pâtes de verre, carreaux de ciment, terres cuites, pierres naturelles ou reconstituées, mosaïques, pâte de verre, émaux ... -Carrelages listels, frises, éléments décoratifs ; -Sur sols, en intérieur et en extérieur ; -Sur toute configuration de support ou d'ouvrage, notamment ceux impliquant une pose complexe (escalier balancé) ; En pose droite et diagonale, avec ou sans bordure, assemblage de carreaux de dimensions, de formes et d'orientations différentes ; Poser les profilés : <ul style="list-style-type: none"> -d'angles ; -de dilatation ; -de fractionnement. Confectionner des joints inter-carreaux : <ul style="list-style-type: none"> De recette, 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser un carrelage scellé, y compris la pose des profilés et la confection des joints. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées.</p> <p>Le niveau du sol " fini " est respecté. Le revêtement est posé selon le mode opératoire dont il relève.</p> <p>Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la nature des revêtements ; -le format des éléments (carreaux, listels, frises ...) -la localisation (intérieur ou extérieur) -l'appareillage (droit, en diagonale, en bordure ...) <p>-Le choix et la mise en œuvre des joints est maîtrisé</p> <p>Les chutes ou les pertes sont minimisées. Les parties à préserver ne sont pas endommagées.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est effective.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de travaux.</p>	

formulés et époxy Confectionner les joints en mastics souples. Silicone, acrylique, polyuréthane		
--	--	--

C3 : RÉALISER

C3. 10 : Poser des revêtements sur plots		UP	
		BC	
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Mettre en œuvre : -Des dalles ciment, gravillons lavés, pierres naturelles, grés cérame -Sur des plots synthétiques, réglables ou fixes. Traiter les points singuliers : -Les rives ; -Les liaisons avec les murs ; -Les seuils de porte	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Des moyens d'accès et plateformes de travail. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels pour réaliser la pose des revêtements sur plots. Les consignes de gestion des déchets du chantier. De temps impartis.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. Le revêtement sur plots est réalisé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs et techniques et normatifs, notamment aux points singuliers. Les chutes ou les pertes sont minimisées. Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de travaux.	

C3 : RÉALISER

C3. 11 : Poser des éléments et des accessoires		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Mettre en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> -Des siphons et caniveaux ; -Des systèmes de chauffage électrique de confort sous carrelage (sols et murs) ; -Des profilés (lumineux à LED nez de marche, encadrements , plinthes, listels) ; -Des profilés de finition ; -Des miroirs ; -Des parois de douche ; -Des profilés arrêts de portes. -Des profilés joints de dilatation -Des profilés joints de fractionnement 	<p>Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité.</p> <p>Sur le chantier.</p> <p>En autonomie.</p> <p>Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Des moyens d'accès et plateformes de travail.</p> <p>Les matériaux à mettre en œuvre.</p> <p>Les matériels pour mettre en œuvre les éléments et les accessoires.</p> <p>Les consignes de gestion des déchets du chantier.</p> <p>Le temps imparti.</p>	<p>Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination.</p> <p>Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées.</p> <p>L'élément ou l'accessoire est mis en œuvre selon le mode opératoire dont il relève.</p> <p>Le geste et l'attitude sont professionnels.</p> <p>La pose respecte les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs et techniques.</p> <p>Les chutes ou les pertes sont minimisées.</p> <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est effective.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de travaux.</p>	

C3 : RÉALISER

C3. 12 : Poser des sous-couches isolantes		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	

Mettre en œuvre : -Un isolant thermique -Un isolant phonique	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Des consignes écrites et orales. Des documents techniques et normatifs. Les matériaux à mettre en œuvre. Les matériels nécessaires à la mise en œuvre des isolants. Les consignes de gestion des déchets du chantier. Le temps imparti.	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. La localisation est respectée. L'ouvrage est réalisé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, -Les détails d'exécution suivant sont soignés : -Les liaisons mur/ sol. -Les fourreaux -Les cadres de portes -Les canalisations Les parties à préserver ne sont pas endommagées. La coordination avec les autres corps d'état est effective. Le temps imparti est respecté. Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés. Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de travaux.
--	--	--

C3 : RÉALISER

C3. 13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité		UP	3
		BC	3
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Mettre en œuvre : -Un système d'étanchéité de plancher intermédiaire (SEPI). -Un système d'étanchéité liquide (SEL) ; -Natte d'étanchéité	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments du dossier de définition du	Les matériaux à disposition sur le chantier sont reconnus et utilisés selon leur destination. Les règles de sécurité et de santé au travail sont respectées. La localisation est respectée. L'ouvrage est réalisé selon le mode opératoire dont il relève. Le geste et l'attitude sont professionnels. L'ouvrage et les conditions dans lesquelles il est réalisé respectent les pièces contractuelles, ainsi que les exigences des documents descriptifs, techniques et normatifs, soit : -les sols, les murs.	-

	<p>chantier et des travaux à réaliser.</p> <p>Des consignes écrites et orales.</p> <p>Des documents techniques et normatifs.</p> <p>Les matériaux à mettre en œuvre.</p> <p>Les matériels nécessaires à la mise en œuvre des différents systèmes d'étanchéités liquides ou nattes.</p> <p>Les consignes de gestion des déchets du chantier.</p> <p>Le temps imparti.</p>	<p>Les points singuliers suivant sont soignés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les angles sortant et rentrant, les relevés, les caniveaux, les siphons, les joints de dilatation, toutes les pénétrations horizontales ou verticales, <p>Les parties à préserver ne sont pas endommagées.</p> <p>La coordination avec les autres corps d'état est effective.</p> <p>Le temps imparti est respecté.</p> <p>Le poste de travail, les outils et les matériels sont maintenus propres et ordonnés.</p> <p>Le contrôle de conformité est réalisé au fur et à mesure et en fin de travaux.</p>
--	--	--

C3 : RÉALISER

C3. 14 : Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux		UP	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Organiser l'approvisionnement et stocker les matériaux en cours de travaux. Organiser l'approvisionnement en matériels et leur stockage en cours de travaux.	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en non-activité'. Sur le chantier, selon l'autonomie accordée par les supérieurs hiérarchiques. En relation possible avec les fournisseurs, les livreurs, les autres intervenants, le public, le magasinier de	<p>Les déplacements, les manutentions et les zones de stockage sont sécurisées. Le protocole de sécurité est respecté en cours de travaux. La quantité, la nature et l'état des matériels et des matériaux sont contrôlés. Des réserves écrites sont formulées sur les bordereaux de livraison en cas de non-conformité.</p> <p>Toute anomalie est signalée à la hiérarchie. La répartition et la disposition des matériels, des matériaux s'adaptent aux contraintes du chantier, notamment en minimisant les manutentions ultérieures.</p> <p>Les personnes et les biens sont préservés. L'environnement est exempt de risque de pollution.</p> <p>Les matériaux et les matériels sont protégés des risques de dégradations, de déprédations, de vols...</p>	BC 2

	<p>l'entreprise... Des consignes écrites et orales. Les éléments du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser. Le calendrier d'exécution, Des documents et des procédures internes à l'entreprise. Des fiches de données de sécurité'. Des exigences réglementaires.</p> <p>Le protocole de sécurité du chantier. Des plans de réparation des matériaux. Des matériels et matériaux. Le nombre et la qualification des personnels en responsabilité'. Les matériels de manutention.</p>	
--	---	--

C4 : CONTRÔLER

C4. 1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux		UP	2
		BC	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions (ressources, moyens)	Critères d'évaluation	
Identifier la nature du support : -au sol -chape, adhérente ou flottante ; avec ou sans isolant (mortier, fluide anhydrite ou	Des travaux neufs, de réhabilitation ou de rénovation à réaliser seul, en équipe ou en co-activité. Sur le chantier. En autonomie. Les éléments	La nature du support est identifiée ou renseignée. Les contrôles sont effectués conformément aux procédures techniques ou normatives. Les données relevées sont comparées avec les exigences imposées par les textes normatifs et réglementaires Le refus des supports non-conformes est assorti d'un commentaire circonstancié à la hiérarchie. Les écarts à la conformité constatés lors des autocontrôles ou sur l'ouvrage fini sont immédiatement corrigés.	

<p>ciment, avec incorporation ou non d'un système de chauffage)</p> <ul style="list-style-type: none"> -nature du sol béton (dallage ou plancher) -anciens carrelages -au mur -plâtre traditionnel ou carreaux de plâtre -cloisons sèches type plaques de plâtre cartonnées. -béton cellulaire, béton banché, -maçonnerie enduite au mortier de ciment -ancien carrelage 	<p>du dossier de définition du chantier et des travaux à réaliser.</p> <p>Des documents techniques et normatifs des procédures de contrôle.</p> <p>Des fiches de relevé des mesures.</p> <p>Des matériels de mesure et de contrôle, ainsi que leur notice d'utilisation.</p>	<p>Les " reprises " nécessaires entraînant un surcoût ou ayant une incidence sur le déroulement des travaux sont préalablement signalés à la hiérarchie.</p>
<p>Effectuer le contrôle de l'état des supports horizontaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -cohésion, planimétrie, siccité, propreté, absence de matériels ou matériaux encombrants, -l'ensemble des réservations dans les planchers a été rebouché proprement. Des supports verticaux : -aplombs, équerrage -tous les calfeutrements autour des pénétrations ont été effectués proprement -absence d'enduits pour peinture sur le support 		

-la compatibilité du support avec le type de carrelage qui doit être mis en œuvre dans le local considéré (cas des locaux très humides et du poids au m ² des carreaux)		
C4 : CONTRÔLER		

C4. 2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux		UP	2
Compétences (Être capable de ...)	Conditions	Critères d'évaluation	
Préparer les moyens de contrôle	Les éléments du dossier de définition du chantier Les textes normatifs des conditions et des procédures de contrôle ; Matériels et outillages de contrôle, règles, niveau, équerre. Les conditions visuelles, notamment d'éclairage des locaux Outils de communication.	Les moyens sont adaptés aux contrôles à réaliser	
Réaliser les contrôles en cours de réalisation et en fin de travaux		Les protocoles de contrôle sont respectés Les techniques d'utilisation des matériels sont acquises Les contrôles permettent les corrections éventuelles et la poursuite des travaux puis la réception.	

Savoirs associés

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 1 : Connaissance du monde professionnel	S1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment	S1. 1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises S1. 2 : Les intervenants de la construction S1. 3 : Les étapes d'un projet de construction S1. 4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique

		(BIM) S1. 5-La co-activité, les interfaces chantier S1. 6-Les qualifications et les habilitations
	S2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité	S2. 1 : La réglementation énergétique et environnementale S2. 2 : L'impact environnemental d'une activité S2. 3 : La démarche éco-responsable en entreprise S2. 4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits
	S3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	S3. 1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art S3. 2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique acoustique ...) S3. 3 : L'accessibilité du cadre bâti S3. 4 : Les techniques de construction S3. 5 : Les matériaux de construction
	S4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	S4. 1 : Les documents graphiques ou digitaux de représentation des ouvrages S4. 2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale S4. 3 : Les documents d'exécution des ouvrages S4. 4 : Les techniques de relevé d'ouvrages
	S5 : La description et l'estimation des ouvrages	S5. 1 : La description technique des ouvrages S5. 2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes S5. 3 : La quantification et l'estimation des ouvrages
	S6 : La communication technique	S6. 1 : La communication orale et écrite S6. 2 : Les supports et outils de communication S6. 3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité S6. 4 : La communication technique simple en langue anglaise
	S7 : La prévention des risques professionnels	S7. 1 : Les acteurs de la prévention des risques

		S7. 2 : Les documents de la prévention des risques S7. 3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention S7. 4 : Les mesures de prévention adaptées au métier S7. 5 : Les risques CMR (amiante et plomb) S7. 6 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier S7. 7 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail
	S8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages	S8. 1 : Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention S8. 2 : Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention

Pôle	Savoirs	Connaissances
Pôle 2 : Connaissances scientifiques et techniques	S9 : Caractéristiques physiques et chimiques des matériaux spécifiques (grès cérame, grès émaillés, terre cuite ...)	S9. 1 : Nomination et provenance. S9. 2 : Identification et classification. S9. 3 : Domaines d'utilisation. S9. 4 : Caractéristiques physiques. S9. 5 : Caractéristiques mécaniques. S9. 6 : Caractéristiques chimiques. S9. 7 : Comportement par rapport aux conditions de mise en œuvre. S9. 8 : Comportement par rapport au temps. S9. 9 : Imperméabilisation/ Etanchéité protection à l'eau sous carrelage S9. 10 : Pathologie des désordres.
	S10 : Techniques de réalisation	S10. 1 : Techniques de pose. S10. 2 : Méthodes de pose (mode opératoire). S10. 3 : Les matériels et outillages.
	S11 : Techniques spécifiques	S11. 1 : Isolation phonique et thermique sous carrelage. S11. 2 : Mécanique et stabilité des ouvrages. S11. 3 : Histoire des

techniques.

Mise en relation des savoirs et des compétences

	sier tech niq ue										
	C2. 2 : Cho isir les mat érie ls et les outi llag es	X	X	X	X	X		X		X	X
	C2. 3 : Dét erm iner les bes oins en mat éria ux	X	X	X		X	X			X	X
C3 RÉA LIS ER	C3. 1 : Org anis er son inte rve ntio n	X	X	X		X		X	X		X
	C3. 2 : Séc uris er son inte rve ntio n	X		X			X	X		X	X
	C3. 3 : Pré par er les sup port s	X	X					X	X	X	X
	C3. 4 : Imp			X	X	X	X	X		X	X

	lant er et rép arti r										
	C3. 5 : Réa liser des syst ème s de prot ecti on à l'ea u		X	X	X	X	X	X	X	X	X
	C3. 6 : Réa liser des cha pes ou des for mes		X			X	X	X	X	X	X
	C3. 7 : Con stru ire des élé men ts mod ulai res et en pan nea ux à carr eler		X	X		X	X	X	X	X	X
	C3. 8 : Pos er des revê tem ents coll és		X	X		X	X	X	X	X	
	C. 3.9		X	X		X	X	X	X	X	

: Poser des revêtements scellés										
C3. 10 : Poser des revêtements sur plots		X	X		X	X	X	X	X	X
C3. 11 Poser des éléments et des accessoires		X	X		X	X	X	X	X	X
C3. 12 Poser des sous couche s isolante s		X	X		X	X	X	X	X	X
C3. 13 Réaliser des systèmes d'étanchéité		X			X	X	X	X	X	
C3. 14 Gérer ses		X				X	X		X	X

	besoins en matériaux et matériels en cours de travaux									
C4 CO NT RÔ LER	C4. 1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux	X		X	X	X	X		X	X
	C4. 2 : Réaliser des contrôles en cours d'exécution et en fin de travaux					X	X			

Description des savoirs associés

S 1 : L'environnement de travail : le secteur du bâtiment.	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S1. 1 : Le secteur du bâtiment et les entreprises	Citer les caractéristiques principales de ce secteur d'activité et ses chiffres clés Énoncer les fonctions et les responsabilités des personnels des entreprises
S1. 2 : Les intervenants de la construction	Citer les intervenants, définir leurs rôles respectifs
S1. 3 : Les étapes d'un projet de construction	Citer les principales étapes d'un projet de construction
S1. 4 : L'intégration d'une démarche collaborative numérique (BIM)	Énoncer le principe général de la démarche collaborative du BIM
S1. 5-La co-activité, les interfaces chantier	Nommer les corps de métiers et citer leur interaction technique avec les tâches à réaliser
S1. 6-Les qualifications et les habilitations	Énoncer le principe de la qualification et d'habilitation des salariés d'entreprises

S 2 : Les enjeux énergétiques et environnementaux, l'éco-responsabilité.	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S2. 1 : La réglementation énergétique et environnementale	Citer le nom de la réglementation en vigueur et ses principaux objectifs
S2. 2 : L'impact environnemental d'une activité	Citer les principaux impacts de son activité professionnelle
S2. 3 : La démarche éco-responsable en entreprise	Citer le principe de la démarche
S2. 4 : La gestion de l'environnement du site et des déchets produits	Appliquer les règles de tri des déchets et respecter les circuits d'élimination Appliquer les règles de nettoyage du site d'intervention et de remise en état

S 3 : Les systèmes constructifs du bâtiment	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S3. 1 : La réglementation, les normes, les DTU et les règles de l'art	Identifier les spécificités des différents documents. Citer les dispositions constructives concernant un ouvrage.
S3. 2 : Le confort de l'habitat (spatial, thermique, acoustique ...)	Identifier les espaces composant une habitation et citer leur destination
S3. 3 : L'accessibilité du cadre bâti	Citer les points de la réglementation PMR concernant un ouvrage de carrelage
S3. 4 : Les techniques de construction	Identifier les techniques les plus courantes de construction des bâtiments
S3. 5 : Les matériaux de construction	Identifier la nature des matériaux de

	construction et citer leurs principales caractéristiques mécaniques
--	---

S 4 : La représentation graphique et digitale des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S4. 1 : Les documents graphiques ou numériques de représentation des ouvrages	Utiliser les outils numériques de visionnage des projets de construction et des ouvrages du métier Décoder des documents graphiques y compris numériques d'un ouvrage représenté en 2D ou en 3D
S4. 2 : Les règles et outils de représentation graphique ou digitale	Appliquer les règles de dessin technique en 2D ou 3D à une représentation graphique ou digitale d'un croquis de détail d'exécution ou d'un schéma
S4. 3 : Les documents d'exécution des ouvrages	Identifier les informations d'un plan d'exécution d'un ouvrage simple
S4. 4 : Les techniques de relevé d'ouvrages	Utiliser les techniques simples et les appareils de mesure usuels pour effectuer un relevé d'ouvrage

S 5 : La description et l'estimation des ouvrages	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S5. 1 : La description technique des ouvrages.	Décrire techniquement un ouvrage de carrelage ou de mosaïque
S5. 2 : La documentation technique des produits, des appareils et des systèmes	Décoder les fiches descriptives produits mis en œuvre.
S5. 3 : La quantification et l'estimation des ouvrages.	Identifier les éléments constitutifs d'un devis quantitatif et estimatif.

S 6 : La communication technique	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S6. 1 : La communication orale et écrite	Appliquer les règles de base de la communication technique orale et écrite
S6. 2 : Les supports et outils de communication	Utiliser les supports et outils de communication simples, y compris numériques
S6. 3 : La démarche collaborative du BIM et l'interopérabilité	Énoncer les principaux éléments du processus de gestion de l'information mis en œuvre tout au long d'un projet collaboratif. Enoncer le principe d'interopérabilité entre logiciels et maquettes numériques Citer les outils numériques de gestion et de communication utilisés
S6. 4 : La communication technique simple en langue anglaise	Traduire la terminologie et les fonctions d'un équipement ou d'un appareil Extraire des informations essentielles d'une notice technique en anglais

S 7 : La prévention des risques professionnels

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S7. 1 : Les acteurs de la prévention des risques	Citer les rôles et les missions des principaux acteurs externes (Services de Santé au Travail, OPPBTP, CARSAT, Inspection du travail), les rôles et les missions des principaux acteurs internes (chef d'entreprise, instances représentatives du personnel...)
S7. 2 : Les documents de la prévention des risques	Énoncer les objectifs des principaux documents liés à la prévention des risques : DUER, PPSPS, DIUO.
S7. 3 : L'identification des dangers, l'analyse des risques, les mesures de prévention	En lien avec le référentiel de Prévention Santé Environnement
S7. 4 : Les mesures de prévention adaptées au métier	Énoncer les principaux EPC en lien avec les interventions du métier Citer les conditions d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant, d'une PEPM Lister les EPI adaptés aux risques (brûlures, explosion, incendie, rayonnements, coupures, projections, électrique, chimiques ...)
S7. 5 : Les risques CMR (amiante et plomb)	Citer les principales situations d'exposition aux poussières d'amiante et de plomb
S7. 6 : L'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort adaptés au métier	Énoncer les principes de sécurité physique et économie d'effort au regard du référentiel de formation PRAP
S7. 7 : Le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail	Citer les limites du champ d'intervention d'un sauveteur secouriste du travail (*) Citer les conduites de secours à tenir (*) (*) au regard du référentiel de Sauvetage Secourisme du Travail (SST)

S 8 : Le contrôle de la qualité des ouvrages

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S8. 1 Les principes d'une démarche qualité liée à une intervention	Citer le principe d'une démarche qualité
S8. 2 Les fiches d'autocontrôle associées à une intervention	Énoncer la finalité d'une fiche d'autocontrôle

Pôle 2

CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

S 9 : Caractéristiques physiques et chimiques des matériaux spécifiques

Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances (être capable de ...)
S9. 1 : Nomination et provenance. Revêtements, produits de liaison,	Nommer les produits d'usage courant Lire et utiliser les fiches techniques

supports, produits d'interposition	Indiquer leur provenance (naturels, transformés, reconstitués, fabriqués) Indiquer les processus et les procédés d'obtention des produits
S9. 2 : Identification et classification.	Identifier les matériaux sur plans ou sur site Énoncer les caractéristiques commerciales et/ ou normalisées des matériaux et des produits. Choisir le matériau et le produit en fonction du domaine d'emploi.
S9. 3 : Domaines d'utilisation.	Décoder la notice sur le classement UPEC des revêtements et des locaux, les normes de glissance et la norme sur l'accessibilité des locaux.
S9. 4 : Caractéristiques physiques.	Identifier les caractéristiques physiques du matériau et du produit mis en œuvre
S9. 5 : Caractéristiques mécaniques.	Identifier les sollicitations
S9. 6 : Caractéristiques chimiques.	Identifier les caractéristiques chimiques du matériau et du produit mis en œuvre
S9. 7 : Comportement par rapport aux conditions de mise en œuvre.	Indiquer les effets sur le matériau Énoncer et expliquer les principes de prise du ciment, du mortier, du produit de liaison Expliquer les conséquences d'un excès ou d'un manque d'eau
S9. 8 : Comportement par rapport au temps.	Énoncer les causes de vieillissement (temps, environnement)
S9. 9 : Imperméabilisation/ Étanchéité Protection à l'eau sous carrelage	Énoncer les produits et accessoires en termes de : -techniques -de mise en œuvre Justifier du choix du produit en tenant compte : -du contexte du chantier -des normes en vigueur -des réglementations et des recommandations du fabricant -des classements des locaux -des normes environnementales
S9. 10 : Pathologie des désordres.	Reconnaitre et énumérer les principales causes récurrentes de désordres

S 10 : Techniques de réalisation	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S10. 1 : Techniques de pose.	Énumérer les différentes techniques de pose et justifier du choix d'une technique plutôt qu'une autre ;
S10. 2 : Méthodes de pose (mode opératoire).	Analyser un dossier d'exécution et repérer le type de méthode de : -mise en œuvre -coupe -battage -jointoiement

	-finition -protection -mise en œuvre des matériaux associés
S10. 3 : Les matériels et outillages.	Lister l'outillage nécessaire pour répondre aux besoins des différentes techniques de poses

S 11 : Techniques spécifiques	
Connaissances (Notions, concepts)	Limites de connaissances
S11. 1 : Isolation phonique et thermique sous carrelage.	Situer les origines des bruits Préciser les contraintes et précautions de mise en œuvre (pont acoustique) Indiquer les principes de correction acoustique Identifier les isolants en fonction de leur destination et leurs caractéristiques
S11. 2 : Mécanique et stabilité des ouvrages.	Prendre en compte l'effet des charges appliquées dans leur environnement (ex : répartition des stockages de matériaux, démolition de cloisons ...)
S11. 3 : Histoire des techniques.	Identifier les matériaux et la constitution d'un ouvrage ancien de la profession

■ ANNEXE I c

RÉFÉRENTIELS DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET DE COMPÉTENCES

LEXIQUE

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Sigles	Définitions
BIM	Building Information Modeling, traduit par " modélisation des données du bâtiment "
BL	Bon de Livraison
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
BTP	Secteur économique regroupant le Bâtiment et les Travaux Publics
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCF	Contrôle en Cours de Formation
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMR	Cancérogène Mutagène et Reprotoxique

DIUO	Dossier d'Intervention Ultérieur sur l'Ouvrage
DTU	Document Technique Unifié
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuels
ERP	Établissement Recevant du Public
OPPBTP	Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
PEMP	Plateforme Élévatrice Mobile de Personne
PFMP	Période de Formation en Milieu Professionnel
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPSPS	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PRAP	Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
PSE	Prévention Santé Environnement
PV	Procès-verbal
QSE	Désignation groupée des domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement
RAGE	Règles de l'Art du Grenelle de l'Environnement
RAP	Référentiel d'activités professionnelles
RIA	Réseau Incendie Armé
SEL	Système d'étanchéité liquide
SPEC	Système de protection à l'eau sous carrelage
SST	Sauveteur Secouriste du Travail
TCE	Tous Corps d'État
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée
2D	Deux Dimensions
3D	Trois Dimensions
3RVE	Réduction, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination

◦ **Article**

PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Préambule

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont des phases déterminantes dans l'acquisition des compétences, connaissances et attitudes professionnelles de la spécialité du diplôme. Toutes les activités et les tâches associées, définies dans le référentiel d'activités professionnelles de la spécialité du diplôme peuvent être appréhendées lors des périodes de formation en milieu professionnel. Elles doivent être complémentaires à la formation dispensée en établissement de formation.

Ces dernières doivent permettre au futur diplômé :

- de participer aux activités de l'entreprise et d'utiliser l'outillage, les matériels et les équipements professionnels ;
- d'appréhender la réalité de l'environnement économique, technique et humain de l'entreprise ;
- de prendre conscience du rôle de tous les acteurs et de tous les services de l'entreprise.

Voie scolaire

Les périodes de formation en milieu professionnel répondent au cadre réglementaire du code de l'éducation, articles D. 124-1 à D. 124-9 modifiés et de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est conforme à la réglementation générale en vigueur, soit 14 semaines réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les deux années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au certificat d'aptitude professionnelle et de son annexe.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement de formation où ce dernier est scolarisé. Cette convention est établie conformément aux textes en vigueur.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et de l'établissement de formation ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes de formation ;
- les cursus de formation.

La recherche et le choix des entreprises d'accueil sont assurés conjointement par l'élève et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire de proposer à chaque élève une entreprise d'accueil.

Pendant les PFMP, l'élève a la qualité de stagiaire. Il reste sous la responsabilité du chef de l'établissement de formation et sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargée du suivi de cette PFMP.

Le choix des activités les plus pertinentes, en fonction de l'entreprise d'accueil, est arrêté par l'équipe pédagogique et le tuteur d'entreprise. L'annexe pédagogique jointe à la convention fixe les exigences.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire et suit sa progression en l'a aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et le coresponsable de l'évaluation prévue en

milieu professionnel.

Voie de l'apprentissage

La durée légale de la formation en milieu professionnel est incluse dans le rythme de l'alternance défini par le Code de travail.

L'apprenti est lié juridiquement à l'entreprise par un contrat de travail de type particulier permettant sa formation en alternance sur deux sites : l'entreprise signataire du contrat d'apprentissage et le centre de formation d'apprentis.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation d'apprentis ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le maître d'apprentissage, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge l'apprenti et suit sa progression en l'a aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le maître d'apprentissage est l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel s'ajoute aux durées de formation dispensées dans le centre de formation continue.

Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, les périodes de formation en milieu professionnel sont incluses à la durée totale de la formation.

L'organisation de la formation en milieu professionnel prend en compte :

- les contraintes matérielles des entreprises et du centre de formation continue ;
- les objectifs pédagogiques spécifiques à cette formation ;
- les cursus de formation.

Le tuteur d'entreprise, désigné par l'entreprise d'accueil, prend en charge le stagiaire de la formation continue et suit sa progression en l'a aidant à évoluer dans le contexte professionnel. Il favorise l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice de son futur métier, l'aide à développer son autonomie et encourage sa curiosité dans le cadre d'une situation de travail ou d'un environnement nouveau.

Le tuteur d'entreprise est, l'interlocuteur privilégié de l'équipe pédagogique du centre de formation continue et le coresponsable de l'évaluation prévue en milieu professionnel.

Positionnement

Dans le cadre d'un positionnement pédagogique validé par décision du recteur d'académie,

- un candidat de la voie scolaire doit effectuer une PFMP de 6 semaines minimum selon les articles D. 337-62 à D. 337-65 du code de l'éducation ;
- un candidat de la formation professionnelle continue peut-être dispensé de PFMP s'il justifie d'au moins six mois d'activité professionnelle dans le secteur d'activité visé par le diplôme.

Candidat libre

Il découle de l'article D. 337-7 du code de l'éducation que les candidats majeurs peuvent se présenter à l'examen du CAP sans avoir suivi de formation théorique et sans avoir effectué de PFMP, à condition que leur majorité effective à la date de la première épreuve de l'examen soit vérifiée au jour de leur inscription à celui-ci.

o ■ ANNEXE III a

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

A. - Unités du domaine professionnel : UP1, UP2 et UP3

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Carreleur mosaïste de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences. La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles de la spécialité carreleur mosaïste de CAP et de ces unités dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

	Unités professionnelles		
	Étude et préparation	Contrôle et réalisation d'un ouvrage courant	Réalisation d'ouvrages spécifiques
Compétences	UP1	UP2	UP3
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement ou par écrit			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X		
C2.3 : Déterminer les besoins en matériaux	X		
C3.1 : Organiser son intervention		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Préparer les supports		X	
C3.4 : Implanter et répartir		X	
C3.5 : Réaliser des systèmes de		X	

protection à l'eau			
C3.6 : Réaliser des chapes ou des formes		X	
C3.7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler		X	
C3.8 : Poser des revêtements collés		X	
C3.9 : Poser des revêtements scellés		X	
C3.10 : Poser des revêtements sur plots			X
C3.11 Poser des éléments et des accessoires			X
C3.12 Poser des sous-couches isolantes			X
C3.13 Réaliser des systèmes d'étanchéité			X
C3.14 Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux		X	
C4.1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux		X	
C4.2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux		X	

L'unité EP2 intègre la prévention santé environnement dont le programme d'enseignement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est défini par l'arrêté du 23 juin 2009 modifié.

B. - Unités du domaine général : UG1, UG2, UG3 et UG4

UNITÉ UG 1. - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO

spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 2. - Mathématiques - Physique - Chimie

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG 3. - Education physique et sportive

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITÉ UG4. - Langues vivantes

Arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

■ ANNEXE III b

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité Carreleur mosaïste de Certificat d'aptitude professionnelle	Scolaire (établissement public et privé sous contrat) Apprenti (CFA et section d'apprenti ssage habilité) Formation profession nelle continue (établissem ent public)	Scolaire (établissement privé hors contrat) Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel
Épreuves	Unité	Coef
EP1 :	UP1	4
		CCF
		Ponctuel
		3h

Étude et préparation d'une intervention			(1)	écrit	
EP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	UP2	9 dont 1 PSE	CCF	Ponctuel écrit et pratique	16h dont 1h PSE
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3h
EG1 : Français et Histoire-Géographie Enseignement moral et civique (*)	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit	2h15
EG2 : Mathématiques - Physique - Chimie (*)	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG 3 : Éducation physique et sportive (*)	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 : Langue vivante : anglais (*)	UG4	1	CCF	Ponctuel oral (2)	20 min

(1) Contrôle en cours de formation.

(2) Préparation 20 minutes.

(*) Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les intitulés, coefficients, modalités et durées des épreuves générales sont appelés à être redéfinis par un arrêté ministériel publié ultérieurement.

▪ ANNEXE III c

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DÉFINITION DES ÉPREUVES

Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle
EP1-UP1 : Etude et préparation d'une intervention (coefficients 4)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. A partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage (dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat procède à l'étude d'une

intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1. 1 : Compléter et transmettre des documents.

C2. 1 : Décoder un dossier technique.

C2. 2 : Choisir les matériels et les outillages.

C2. 3 : Déterminer les besoins en matériaux.

A partir d'un dossier, le candidat est amené à :

-prendre connaissance des informations concernant à son intervention ;

-renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris numériques ;

-organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable ;

-préparer et vérifier les matériels et les outillages ;

-établir les éléments de la commande liée à son intervention.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes " Conditions " et " Critères d'évaluation " des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. Evaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 3 heures
Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

-une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;

-des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

-un dossier " TECHNIQUE " de ou des ouvrages, commun à l'EP2, éventuellement à l'EP3 et comprenant :

-la description de l'intervention professionnelle étudiée ;

-les pièces écrites et graphiques, y compris numériques, définissant le ou les ouvrages à réaliser à réaliser ;

-les documents fabricants, fournisseurs, fiches techniques, normes...

-un dossier " SUJET/ RÉPONSE " sur lequel porte l'évaluation.

2. Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

-une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3

-des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La présence d'un professionnel est souhaitée. Il

peut intervenir tant au niveau de la conception que de l'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

EP2-UP2 : Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant (coefficients 9 dont 1 pour PSE)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation et le contrôle d'un ouvrage courant de carrelage et mosaïque.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C3. 1 : Organiser son intervention.

C3. 2 : Sécuriser son intervention.

C3. 3 : Préparer les supports.

C3. 4 : Implanter et répartir.

C3. 5 : Réaliser des systèmes de protection à l'eau.

C3. 6 : Réaliser des chapes ou des formes.

C3. 7 : Construire des éléments modulaires et en panneaux à carreler.

C3. 8 : Poser des revêtements collés.

C3. 9 : Poser des revêtements scellés.

C3. 14 : Gérer ses besoins en matériaux et matériels en cours de travaux.

C4. 1 : Contrôler la nature et la conformité des supports horizontaux et verticaux.

C4. 2 : Contrôler le travail réalisé en cours d'exécution et en fin de travaux.

A partir d'un dossier définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, le candidat est amené à organiser matériellement son poste de travail, à réaliser une implantation, à réaliser la pose des revêtements céramiques et analogues en utilisant les produits de mise en œuvre en pose scellée et collée et contrôler les ouvrages

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes " Conditions " et " Critères d'évaluation " des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. Evaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite et pratique d'une durée de 15 heures

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace de travail dédié comportant :

-Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;

-Un espace de réalisation ;

-L'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;

-Des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

L'épreuve pratique d'une durée totale de 15 heures est organisée en deux parties :

-une phase de préparation de l'activité sous forme écrite et éventuellement numérique, d'une durée de 1 heure ;

-une phase de réalisation de l'activité intégrant le contrôle, d'une durée de 14 heures.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

- un dossier " TECHNIQUE " commun à l'EP1 et éventuellement à l'EP3 et comprenant :
 - la description de l'ouvrage à réaliser ;
 - les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant l'ouvrage à réaliser ;
 - des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques...
- un dossier " SUJET/ RÉPONSE ".

2. Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation. L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;
- un espace de réalisation ;
- l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;
- des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé pour chaque situation d'évaluation et d'une proposition de note finale au jury de délibération résultant de l'évaluation des deux situations.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Situation d'évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement de formation. Un professionnel est convoqué. Son absence n'invalider pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

Situation d'évaluation en entreprise

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. La synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/ maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/ formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé.

EP3-UP3 : Réalisation de travaux spécifiques (coefficients 2)

Objectif et contenu de l'épreuve

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la réalisation d'un ouvrage spécifique de carrelage et mosaïque.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1. 2 : Echanger et rendre compte oralement ou par écrit.

C3. 10 : Poser des revêtements sur plots.

C3. 11 : Poser des éléments et des accessoires.

C3. 12 : Poser des sous-couches isolantes.

C3. 13 : Réaliser des systèmes d'étanchéité.

A partir d'un dossier définissant l'ouvrage (ou la partie d'ouvrage) et des moyens matériels fournis, le candidat est amené à rendre compte oralement du travail réalisé, poser des revêtements, des sous-couches et réaliser des systèmes d'étanchéité.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes " Conditions " et " Critères d'évaluation " des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables pour tous les modes d'évaluation.

Modes d'évaluation

1. Evaluation par épreuve ponctuelle : épreuve pratique et orale d'une durée de 3 heures, dont 15 minutes d'entretien oral

Conditions d'organisation :

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

-une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;

-l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;

-des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec un examinateur du domaine professionnel.

Documents supports de l'épreuve :

Le dossier remis au candidat comprend :

-un dossier " TECHNIQUE " de l'ouvrage éventuellement commun à l'EP1 et l'EP2 et comprenant :

-la description des ouvrages à réaliser ;

-les pièces écrites et graphiques y compris numériques définissant les ouvrages ;

-des documents fabricants, de fournisseurs, des fiches techniques...

-un dossier " SUJET/ RÉPONSE ".

2. Contrôle en cours de formation

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

Conditions d'organisation :

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

-une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;

-l'outillage et la matière d'œuvre nécessaires ;

-des moyens numériques, s'ils sont prévus à l'épreuve.

Au cours, ou en fin de situation d'évaluation, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum avec enseignant/ formateur du domaine professionnel.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement. Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation. Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Partie d'épreuve professionnelle :		
Prévention santé environnement	coeffcient 1	

L'épreuve de prévention santé environnement est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 3 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle abroge l'arrêté du 23 juin 2009 (BO spécial n° 5 du 11 avril 2019).

En conséquence, la référence de la définition d'épreuve prévention santé environnement est appelée à être modifiée par un arrêté ministériel en 2019.

Epreuve EG 1-Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique (*)	UG 1	
	coeffcient 3	

L'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 6 décembre 2016 (version initiale de Légifrance).

Epreuve EG 2- Mathématiques-Physique-Chimie (*)	UG 2	
	coeffcient 2	

L'épreuve de mathématiques-sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de mathématiques et sciences physiques et chimiques et prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

Epreuve EG 3-Education	UG 3	
------------------------	------	--

physique et sportive (*)		
	coefficient 1	

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Epreuve EG 4-Langue vivante (*)	UG 4	
	coefficient 1	

L'épreuve de langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003).

(*) Information : en conséquence de la publication des arrêtés du 3 avril 2019 fixant les nouveaux programmes d'enseignement général de CAP, les définitions d'épreuves générales sont appelées à être redéfinies par arrêté ministériel publié ultérieurement.

- **Article**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE ÉPREUVES OU UNITÉS
Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle Carreleur mosaïste défini par l'arrêté du 01/08/2002 modifié dernière session d'examen : 2020		Spécialité Carreleur mosaïste de certificat d'aptitude professionnelle défini par le présent arrêté 1ère session d'examen : 2021	
ÉPREUVES	Unités	ÉPREUVES	Unités
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle	UP1	EP1 - Étude et préparation d'une intervention professionnelle	UP1
EP2 - Réalisation d'ouvrages courants en carrelage	UP2	EP2 - Contrôle et réalisation d'un ouvrage courant	UP2
EP3 - Réalisation de mosaïque et travaux spécialisés	UP3	EP3 - Réalisation d'ouvrages spécifiques	UP3
EG1 - Français et Histoire Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques - Physique - Chimie	UG2
EG3 - Éducation	UG3	EG3 - Éducation	UG3

physique et sportive		physique et sportive	
		EG4 - Langue vivante : anglais	UG4

Fait le 15 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
J.-M. Huart

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.